
Nbre en exercice : 15
Nbre de présents : 11
Nbre de votants : 14

Date de convocation : 22/10/2020
Date d'affichage : 06/11/2020

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 Octobre 2020

L'An Deux Mille vingt, le Vingt-huit Octobre à vingt-heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle d'honneur, sous la présidence de Monsieur Philippe MAROTTE.

Présents : MM. BOUCQUEZ Jean-Louis – DAL Jean-Marie – DENIS Alain - LETAILLEUR Jean-Marie - MAROTTE Philippe – ORZEKOWSKA Francis - Mmes BÉDROUNI Ouria – BOUILLÉ Claudette – COUSIN Marie – DUMONT Caroline - PILLON Christine

Représentés: PARIS Johann représenté par DUMONT Caroline - DÉPRÉS Carine représentée par Philippe MAROTTE - LAMBERT Geneviève représentée par PILLON Christine

Excusé : CAMPS Alain

est élue secrétaire de séance : Mme Claudette BOUILLÉ

01/10/2020 - TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie - réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;
- Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;
- Considérant que la collectivité de THENNES souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Après discussion, les membres de l'assemblée, à l'unanimité :

- décident de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- donnent leur accord pour que la collectivité accède aux services « S2low » proposés par la société Somme Numérique pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- autorisent le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture de la Somme, représentant l'État à cet effet ;
- donnent leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société Somme Numérique pour la délivrance des certificats numériques.

02/10/2020 – DM - TRANSFERT DE CRÉDITS

Les Membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer le transfert de crédits suivants afin de pouvoir mandater la facture du Concessionnaire FIAT relative à l'acquisition d'un nouveau véhicule communal suite au vol du Kangoo.

- **du chapitre 21 – article 21578.10 «opération Matériel et outillage de Voierie» au chapitre 21 – article 2182 matériel de transport pour la somme de 15.000 €**

03/10/2020 – DM - TRANSFERT DE CRÉDITS

Les Membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer le transfert de crédits suivants afin de pouvoir mandater la facture de la Sté ABC Informatique relatives à l'acquisition d'un ordinateur portable avec station d'accueil pour le secrétariat de Mairie.

- **du chapitre 21 – article 2135.11 «opération : RENOVATION MAIRIE – SALLE D'HONNEUR» au chapitre 21 – article 2183 Matériel de bureau et informatique pour la somme de 4.000 €**

04/10/2020 – DEVIS AC2M – Christ Cimetière

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le devis de la Société AC2M pour la réalisation des travaux de réfection de la Croix du Christ du Cimetière rongé par la rouille et menaçant de tomber.

- Sté AC2M pour un montant de 3.233,85€ HT soit 3.880,62 € TTC

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal :

- **Acceptent, à l'unanimité le devis de la Société AC2M pour les travaux la réalisation des travaux de réfection de la Croix du Christ du Cimetière soit 3.233,85€ HT - 3.880,62 € TTC**
- **Donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le devis pour accord.**
- **La dépense sera inscrite au budget primitif 2020 en dépense de fonctionnement.**

05/10/2020 – ACQUISITION VEHICULE COMMUNAL

Suite au vol du véhicule communal en date du 07 juillet 2020, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorisent, Monsieur le Maire à faire l'acquisition d'un nouveau véhicule communal de marque FIAT DOBLO.**
- **La dépense sera inscrite au budget au chapitre 21 – article 2182 matériel de transport pour un montant TTC de 14.662,36 €**
- **Donne l'autorisation au Maire d'effectuer toutes les démarches et signatures relatives à cette acquisition.**

06/10/2020 – REMBOURSEMENT FRAIS EMPLOYE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au vol du véhicule communal en date du 07 juillet 2020, Monsieur DELIENS Sylvain, privé de son outil de travail, s'est proposé pour utiliser son véhicule personnel afin de pérenniser les tâches et les besoins du service technique de la commune. Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorisent, l'employé communal, Monsieur DELIENS Sylvain, depuis le 08 juillet 2020 à utiliser son véhicule personnel afin d'effectuer tous les déplacements utiles et nécessaires aux besoins du service Technique Communal jusqu'à l'acquisition d'un nouveau véhicule.**
- **Autorisent le remboursement des frais de déplacements engendrés pendant cette période et les factures de carburants.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des habitations ont été construites sur le Chemin Départemental n°54. Les nouveaux riverains souhaitant une appellation de la dite voie, ont sollicité les élus afin d'en créer le nom.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer la voie « Rue des Alouettes » se situant sur le « Chemin Départemental n°54 »

Questions diverses :

- Aire de jeux : Le maire expose au Conseil Municipal, les propositions de plusieurs fournisseurs pour la création d'une aire de jeux sur la Commune dédié aux enfants et adolescents. Les professionnels étant unanimes, sur la faisabilité du projet au stade, ils ont chiffré plusieurs propositions dont un city stade clôturé avec piste d'athlétisme et un terrain ludique avec jeux sous différentes formes pour les plus jeunes. Le conseil municipal continue d'étudier le projet et demandera avis aux jeunes habitués des lieux ainsi qu'aux parents d'enfants en bas âges.
- Le maire donne lecture du courrier de la SNCF signalant des arbres à risques le long de la voie ferrée.
- Le Maire informe les membres du Conseil, du remboursement des AMP d'un montant de 10.176 € concernant le sinistre « Vol du véhicule communal » ainsi que le devis de réparation du portail s'élevant à 821,56 € qui sera transmis à l'assurance.
- Colis des aînés et jouets de Noël :
 - Les bons d'achats d'un montant de 40 € seront attribués aux aînés chez le Fournisseur local de son choix. Au vu du contexte sanitaire actuel, la livraison des colis se fera à domicile.
 - Cette année les élus ont décidé d'attribué un bon d'achat d'une valeur de 30 € aux enfants du village. Le débat sur le moyen de distribution en tenant compte des conditions sanitaires actuelles n'a pas permis de convenir d'une solution. Le maire et ses adjoints en concertations avec les élus décideront plus tard en fonction de l'évolution de l'épidémie et des idées émises.
- Eaux bleues : Le maire explique aux élus que suite aux recommandations de la gendarmerie, l'accès au portail a été renforcé et modifié avec une nouvelle signalisation d'interdiction et la mise en place d'un accès municipal autorisé sous forme de macaron autocollant. Ce qui devrait permettre la verbalisation des contrevenants.
- Commission Eau et assainissement : Le maire expose aux membres la situation concernant le regroupement futur de tous les SIAEP en un seul syndicat occasionnant une réelle augmentation des tarifs au 1^{er} janvier 2021. Malgré les contestations le projet suit son cours.
- Compte rendu des commissions diverses : Monsieur Marotte expose aux membres les tarifs qui seront nouvellement appliqués concernant les impôts communautaires sur le foncier. Mme Pillon fait un bref exposé de la dernière réunion du SISCO du 01/10/2020.
- Eolien : Le maire donne les dernières informations concernant l'évolution du projet éolien concernant les 2 éoliennes sur le territoire de Thennes.
- Projet Urbanisme : le Maire donne lecture du futur projet de construction de 20 logements situé Rue Jacques Hodin (à côté de l'église) avec présentation du dossier et photos.